

À la découverte du territoire

Projet de résidence d'auteur

**Proposée par le Département de la Sarthe,
la commune de Fresnay-sur-Sarthe
et la commune de Sillé-le-Guillaume**

**Avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles
des Pays de la Loire**

**En collaboration avec le Centre culturel de la Sarthe
et l'association Festival en Pays de Haute Sarthe**

novembre 2018 – mars 2019



Ville de Fresnay-sur-Sarthe



Sillé le Guillaume



Ministère
Culture
Communication
Direction Régionale
des Affaires culturelles
Pays de la Loire



I Présentation générale

Le Département de la Sarthe et la Direction régionale des affaires culturelles ont conclu un Contrat territoire lecture afin de mettre en commun des moyens sur des objectifs partagés de développement de la pratique de lecture, de l'écriture et des bibliothèques. L'un des axes d'intervention de ce dispositif partenarial vise à favoriser la présence des auteurs sur le territoire sarthois et leur rencontre avec les publics. Des projets ont déjà été mis en œuvre, notamment des formules de résidences d'artistes jusque-là inédites. Elles ont permis de mobiliser de nombreux partenaires sur les actions de médiation. Le souhait des porteurs de cette initiative est de maintenir cette dynamique engagée, afin de la consolider et de l'inscrire plus fortement dans les programmations culturelles des bibliothèques, renforçant ainsi par la médiation le lien entre création et territoires d'accueil.

2014/2015 : résidence de Sébastien Vassant

2015/2016 : résidence remaniée avec la collection Raconter la vie et l'œuvre d'Emmanuel Darley.

2016/2017 : résidence de Rémi Checchetto

2017 : résidence de Rémi Gourrierec

Dans le cadre de la sélection annuelle des structures bénéficiaires de ces dispositifs de résidence, une attention particulière est portée aux bibliothèques n'en ayant pas déjà bénéficié afin de leur permettre d'expérimenter ces formules d'action culturelle, d'acquérir les compétences spécifiques liées à la mise en route de ces projets, de mobiliser de nouveaux publics et partenaires, et de favoriser une plus large diffusion sur l'ensemble du territoire départemental.

Chaque résidence est l'occasion d'un temps de création dédié laissée à l'auteur. Par ailleurs, un temps important est consacrée à la découverte de la démarche de l'auteur et la réalisation d'ateliers de pratique artistique associés à cette découverte. Enfin des rencontres tout public, permettant le croisement éventuel avec d'autres artistes au cours de la résidence sont organisés, offrant la possibilité d'un ancrage de la résidence sur les territoires associés.

Le projet imaginé est prévu sur la période novembre 2018 / mars 2019. Il est structuré autour de deux axes principaux :

- L'immersion dans un territoire, la découverte de ses richesses, patrimoniales, humaines, naturelles et le regard artistique porté dans ce cadre.
- le genre poétique, dans son acceptation la plus large, mais qui privilégie des formes courtes.

Les partenaires se proposent d'inviter un auteur sur 10 semaines, pour une durée d'environ 3 à 4 mois au total, afin de conduire à la fois un projet de création personnelle ainsi qu'une forme aboutie de médiation en lien avec les partenaires et publics du territoire. Le « Printemps des Poètes » 2019, qui est prévu du 9 au 25 mars 2019 constituera l'aboutissement de cette résidence. L'accueil de l'auteur prendra forme au Prieuré de Vivoin, Centre culturel de la Sarthe ainsi qu'au sein des communes associées.

II Modalités globales d'accueil de l'auteur

1. Répartition des temps de résidence

L'auteur est invité sur une période totale de 10 semaines, soit 50 jours d'intervention à répartir entre novembre 2018 et mars 2019. Les périodes seront fixées en concertation avec l'auteur retenu en tenant compte des contraintes de conduite du projet et des disponibilités de l'auteur.

Le temps consacré au projet de création sera au minimum de 70 % du temps de résidence effective, soit 70 demi-journées minimum au total. L'auteur assumera par ailleurs un maximum de 30 demi-journées de médiation, interventions scolaires et rencontres tout public incluses, soit 30 % du temps effectif de résidence. Les demi-journées prévues pour la médiation qui ne seraient pas utilisées sont automatiquement reversées au compte des jours consacrés au projet d'écriture.

Pendant son séjour, l'auteur sera hébergé au moins 2 semaines au sein du Prieuré de Vivoin, dans le cadre de la résidence. D'autres hébergements seront proposés en lien avec les communes de Fresnay-sur-Sarthe et Sillé-le-Guillaume, communes associés de cette résidence.

2. Conditions financières, indemnités de résidence

L'auteur percevra une rémunération portant sur le projet d'écriture et les temps de médiation selon les conditions suivantes. La structure verse à l'auteur la somme de 1 000 euros net par quinzaine de résidence, - soit 5 000 euros net pour 10 semaines de résidence. Cette somme est versée sous la forme de droits d'auteur et les paiements s'effectuent en versements indépendants de 1 000 euros net réalisés par virement administratif au terme de chacune des périodes de résidence et sur présentation par l'auteur d'une facture ad hoc.

3. Indemnités de déplacement

Déplacements entre le domicile de l'auteur et le lieu de résidence :

Le Département de la Sarthe prend en charge les frais de déplacement de l'auteur en début et fin de chaque période de résidence sur la base du plein tarif SNCF seconde classe.

Déplacements liés au projet :

Pour les déplacements effectués dans le cadre des obligations liées à la résidence, l'auteur est généralement autonome et fait usage de son véhicule personnel. Ses frais sont pris en charge sur la base suivante : 0.25€/km sur présentation de justificatifs.

Déplacements personnels de l'auteur sur le lieu de résidence :

L'auteur utilise son propre véhicule pour ses déplacements personnels sans remboursement de frais.

Dans l'idée d'optimiser les déplacements de l'auteur, il sera proposé un calendrier global permettant sa venue sur des semaines complètes, avec la possibilité de mêler les temps de création et les interventions prévues sur les communes de Fresnay-sur-Sarthe et de Sillé-le-Guillaume.

III Le projet de création : thématique et objet de la résidence

L'auteur choisi aura à cœur de s'imprégner de son lieu de séjour, d'aller à la rencontre de la population et de découvrir les richesses patrimoniales, humaines et naturelles du territoire. Cette immersion et ces découvertes pourront servir de support à la démarche d'écriture. Les partenaires de la résidence ont depuis deux ans mis en place une programmation spécifique dans le cadre de l'opération nationale « Le Printemps des Poètes ». Ils souhaitent poursuivre et développer cette dynamique avec la résidence d'auteur. La poésie est donc le genre littéraire retenu dans le projet. Une forme courte, accessible pour tous au regard des publics visés est privilégiée. L'auteur retenu proposera donc des références et un parcours compatible avec l'orientation souhaitée.

L'auteur candidat est invité à proposer un projet de création ou une démarche d'écriture, en cours ou en réflexion, pouvant être engagé ou poursuivi pendant la période de résidence. Les organisateurs n'imposent, ni ne recommandent aucune consigne particulière. Ils seront cependant sensibles à l'adéquation entre ce projet de création et les lignes directrices définies pour cette résidence.

IV Le projet de médiation

Le projet de médiation s'inscrit principalement sous deux formes :

- La réalisation d'ateliers de pratique et de médiation artistique en lien avec les bibliothèques partenaires
- La participation à des rencontres tout public organisées dans le cadre d'une programmation culturelle plus large

Dans le cadre de la résidence, diverses actions pourront être menées en lien avec la thématique générale retenue, telles que :

Ateliers d'écriture en milieu scolaire

Les communes concernées bénéficient de la présence de plusieurs établissements scolaires de divers niveaux. Des ateliers pourront donc être proposés à des classes ou des groupes existants au sein de ces établissements. Ils seront réalisés sur la base d'un cheminement, avec un volume de 4 ou 5 séances minimum pour chaque groupe.

Les thématiques abordées et les modalités de mise en œuvre des ateliers seront définies en collaboration avec les équipes pédagogiques et les propositions des bibliothèques : accompagnement à l'écriture, sensibilisation à l'édition et à la chaîne du livre, travail spécifique en lien avec les travaux en cours de l'auteur...

Ateliers avec des publics adultes fragilisés ou éloignés de l'écrit

La médiation artistique a le souci de s'adresser à des personnes éloignées des pratiques culturelles, dans une démarche d'ouverture et de mobilisation des partenaires du territoire. Les bibliothèques associées ont le souci de favoriser à travers ce projet une sensibilisation aux pratiques de lecture, d'écriture et liée à la fréquentation de leurs établissements. Les ateliers pourront par exemple être proposés à des personnes en situation de handicap, en insertion, à des publics cibles avec lesquels les bibliothèques souhaiteraient engager ou développer une coopération.

Rencontres grand public et programmation associée

La présence de l'auteur sur le territoire se manifeste par l'organisation de rencontres à destination du grand public, sur les communes associées ou en lien avec les partenaires sollicités. L'objectif de ces rencontres est de faire connaître le travail de résidence en cours et d'associer des acteurs culturels du territoire à une programmation de rencontres originales pouvant prendre des formes diversifiées :

- Rencontres-débats
- Rencontres croisées avec des artistes, des acteurs locaux, des associations...
- Restitutions et expositions des travaux d'ateliers

Promotion et diffusion de la production

L'auteur retenu proposera des modalités de communication et de diffusion du travail engagé durant la résidence, tant sur le volet médiation que sur le volet création. Elles pourront par exemple prendre la forme de blogs dédiés ou de publications sous forme électronique.

Partenaires possibles :

Établissements scolaires, radios locales, EHPAD, foyers logement, Maisons Familiales et Rurales, clubs et associations divers (randonneurs, Génération Mouvement)...

V Calendrier proposé

juillet 2018	Parution de l'appel à candidature
28 août 2018	Réunion du jury et sélection de l'auteur retenu
septembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de présentation avec l'ensemble des partenaires concernés et construction du projet de médiation • Agenda général et signature de la convention de résidence
5 au 16 novembre	1 ^{ère} période de résidence (à confirmer)
3 au 13 décembre	2 ^{ème} période de résidence (à confirmer)
14 au 26 janvier	3 ^{ème} période de résidence (à confirmer)
11 au 24 février	4 ^{ème} période de résidence (à confirmer)
9 au 25 mars 2019	5 ^{ème} période de résidence, durant le Printemps des Poètes 2019

VI Modalités de sélection de l'auteur

Critères de sélection

Le jury de résidence, composé de l'ensemble des partenaires effectuera son choix en fonction des critères suivants :

- Qualité du projet d'écriture
- Pertinence de l'univers littéraire en lien avec le projet
- Expérience en matière de médiation
- Publications effectives à compte d'éditeur
- Assurance des disponibilités effectives de l'auteur sur le temps de résidence
- Maîtrise de la langue française indispensable

Organisation du jury

A la suite de l'étude des dossiers de candidature, un jury présentiel se tiendra dans le département de la Sarthe (lieu et horaires précis à confirmer). A cette occasion, quatre candidats maximum seront rencontrés lors d'un entretien individuel permettant de préciser les objectifs de la résidence et d'échanger sur les motivations et les parcours des auteurs pré-sélectionnés. Une réponse définitive sera rendue à l'issue de ces entretiens, avant le 13 juillet 2018.

Les frais de déplacement avancés par les auteurs retenus pour l'entretien sont pris en charge par les organisateurs sous forme de remboursement sur présentation des justificatifs.

Réponse à l'appel à candidature

En réponse au présent appel à candidature, l'auteur fournira les pièces suivantes :

- Un CV complet précisant tant les publications que les expériences de médiation déjà réalisées.

- Une note d'intention précisant les motivations de l'auteur pour participer au projet ainsi qu'un texte formalisant le parcours d'écriture du candidat, son univers littéraire, ses préoccupations du moment.
- Un récapitulatif des publications à compte d'éditeur
- Des extraits de textes et références permettant d'éclairer le jury sur l'univers littéraire et le style du candidat.

Les auteurs intéressés sont invités à remettre leur proposition au plus tard **le 28 août 2018 à midi** (délai de rigueur) à l'adresse suivante :

Département de la Sarthe
 Bibliothèque départementale de la Sarthe
 41 rue de Bellevue
 72000 Le Mans

Ou par messagerie électronique : frédéric.gueguen@sarthe.fr et aurelien.moreau@sarthe.fr

VII Liens utiles

- Le site du Prieuré de Vivoin : prieuredevivoin.com
Rubrique « Visitez le prieuré » et galerie photos.
- Le site du Département de la Sarthe : www.sarthe.fr
- Le site de la Bibliothèque départementale de la Sarthe biblio.sarthe.fr
- Le site de la DRAC : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire>
- Le site de la commune de Fresnay-sur-Sarthe, associée à la résidence :
<http://www.fresnaysursarthe.fr>
- Le site de la commune de Sillé-le-Guillaume, associée à la résidence :
<http://www.sille-le-guillaume.fr>
- Le site de l'association Festivals en Pays de Haute Sarthe :
<http://kikloche.free.fr>

Contacts projet

Frédéric GUEGUEN

Directeur
 Tel : 02 43 54 11 70
frédéric.gueguen@sarthe.fr

Aurélien MOREAU

Chef de bureau Servi ces aux bibliothèques
 Tel : 02 43 54 11 72
aurelien.moreau@sarthe.fr

*Département de la Sarthe
 Bibliothèque Départementale
 41 rue de Bellevue - 72000 Le Mans
biblio.sarthe.fr*